

Montréal, le 28 février 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Marion Barrault et Jean-
Olivier Tremblay Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques 4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^{es} Catherine Rousseau et
Marc-André LeChasseur
Bélanger Sauvé
5, Place Ville Marie, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 2G2

**Objet : Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de
distribution d'Hydro-Québec dans la Ville de Terrebonne
Dossier : R-4038-2018**

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre déposée le 26 février 2019, par la Ville de Terrebonne (la Ville) dans le dossier mentionné en titre et requérant un délai supplémentaire pour le dépôt de sa preuve.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accepte de reporter la date prévue pour le dépôt de cette preuve jusqu'au **15 mars 2019 à 12h**. En conséquence, la Régie modifie le calendrier de traitement du dossier comme suit :

15 mars 2019, 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve de la Ville de Terrebonne
29 mars 2019, 12h	Date limite pour le dépôt du complément de preuve du Distributeur, le cas échéant
12 avril 2019, 12 h	Date limite pour le dépôt de la demande de reconnaissance du statut de témoin expert par la Ville de Terrebonne
12 avril 2019, 16 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements

18 avril 2019, 16h	Date limite pour le dépôt des réponses aux demandes de renseignements
26 avril 2019, 16 h	Date limite pour le dépôt des contestations sur la demande de reconnaissance du statut témoin expert, le cas échéant
13 au 16 mai 2019	Audience

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml